en date du 16/12/2022 ; REFERENCE ACTE : 22_0137



COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 15 DECEMBRE 2022 Arrêté n°2022/076 ACTANT LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOTISSEMENT « LES PRES DU MOULIN » AU TITRE DE L'ARTICLE L442-11 DU CODE DE L'URBANISME

Le maire,

- > Vu le code général des collectivités territoriales,
- ▶ Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-3 à L123-18 et R123-2 à R123-27,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L442-1,
- Vu la délibération n° 2016-02/002 du 11 février 2016 approuvant le plan local d'urbanisme ;
- Vu le règlement et le cahier des charges du lotissement « Les Prés du Moulin créé par arrêté préfectoral n°8601 du 11 décembre 1979, et objet d'un arrêté préfectoral modificatif n°5311 en date du 16 décembre 1981,
- ➤ Vu la décision N°E22000132/38 en date du 3 août 2022 de Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Monsieur Alain VALADE, en qualité de commissaire enquêteur;
- ➤ Vu l'arrêté du maire n°2022-055 en date du 12 août 2022 prescrivant l'enquête publique du 4 octobre 2022 au 18 octobre 2022 inclus,
- > Vu le dossier soumis à enquête publique dans le cadre de la procédure de mise en concordance des documents du lotissement « Les Prés du Moulin » situé sur la commune de Vassieux en Vercors,
- > Vu les observations et contributions du public transmises lors de l'enquête publique,
- ➤ Vu le procès-verbal des observations du public établi par le commissaire enquêteur et transmis à la commune le 18 octobre 2022,
- > Vu le mémoire des réponses apporté par la commune au commissaire enquêteur le 24 octobre 2022
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis à la commune le 8 novembre 2022,
- Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,
- Vu les documents du lotissement « Les Prés du Moulin » situé sur la commune de Vassieux en Vercors modifiés (le règlement de lotissement),
- Vu la délibération n°2022-11-008 du 21 novembre 2022 donnant un avis favorable à la modification des documents du lotissement « Les Prés du Moulin » (règlement de lotissement) pour une mise en concordance avec le Plan Local d'Urbanisme de Vassieux en Vercors,

ARRETE

Article 1 - Le règlement de lotissement « Les Prés du Moulin » dans sa dernière version (arrêté préfectoral du 16 décembre 1981) est mis en concordance avec le Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L442-11 du Code de l'Urbanisme, et ce afin de garantir la stabilité juridique de l'application des règles du Plan Local d'Urbanisme, y compris dans le rapport entre colotis (droit privé).

Article 2 - Le règlement modifié est annexé au présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de la présente publication ou affichage ou notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de 2 mois suivant la réponse.

L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Fait à Vassieux en Vercors, le 15 décembre 2022

